et Communiées, et ayant veu letat libre dud antoine Cassin attesté par messire Joseph Gastan Curé dud lieu du Canet, que nous gardons vers Nous; après avoir exigé leur mutuel consentement je les ay marié par parole des presents et leur ay donné la benediction Nuptiale selon le Rit de Notre Ste Mere Leglise Catholique Apostolique et Romaine en presence de Pierre Laty, d'honnoré Reboul d'antoine fournier, et de françois Marin temoins requis et soussigné, les parties ont declaré estre illiterées.

A fournier P Laty J marin H Reboul

Rouvier pretre

B. d'anne Rose Bonnet

anne Rose Bonnet fille naturelle et legitime de Louis et de Catherine Bernard est née et a eté baptisée le seize de fevrier mil sept cent quarante cinq le parrain a eté Joseph agarrat et la marraine Rose Gardanne le parrain a signé et les autres ont dit estre illiterés.

Rouvier prestre

agarrat

B. de M. anne audibert

Marie anne audibert fille naturelle et legitime d'henry et de Magdalene Jullien est née et a eté baptisée le vingt et un de fevrier mil sept cent quarante cinq le parrain a eté Louis Escard et la marraine Catherine huguez le pere et le parrain ont signé.

H audibert Rouvier prestre

L Escard

Mariage d'honnoré Grüe

L'an mil sept cent quarante cinq et le vingt trois du mois de fevrier le mariage accordé entre honnoré Grüe agé d'environ vingt quatre ans, Boulanger de profession fils de françois et de feue helene Clement d'une part, et Elizabeth therese Mourchon agée d'environ vingt et un ans fille de feu françois Ange et d'anne Marianne tous de cette parroisse d'autre; a eté celebré par nous Curé ~~moy pretre~~ sous signé dans leglise parroissialle de ce lieu de lagar [illegible] de trois publications faites durant trois dim[illegible]anches consecutifs intra missarum solemn[illegible]ia n'étant venu a Notre Connoissance aucun [illegible] empechement tant Canonique que civil, les parties Confessées et Communiées, et authorisées de leurs pere et Mere, après avoir exigé leur mutuel consentement je les ay marié par parole des presents et leur ay donné la benediction Nuptiale selon le Rit de Notre Ste Mere l'Eglise Catholique, Apostolique, et Romaine en presence de leurs dits Pere et Mere, de leurs plus proches de Jacques Gueit, de Joseph Arzan, de Jean antoine agarrat, et de Michel Vitton temoins requis et soussignés lesdits Grüe Pere et fils ont signé avec les plus proches des deux parties, honnoré huguez a signé a la place du dit Vitton

19

honnoré grüe F Grüe J mourchon H huguez

françois mourchon Gardanne fils

J Grüe J Gueit J Grüe

J A agarrat Arzan

Denans curé

Mort de Jacques Long

Jacques Long Epoux de therese Bousquet de la ville de toulon agé d'environ quarante et un ans est decedé au chateau des tourés le vingt trois de fevrier mil sept cent quarante cinq et a eté enseveli ~~le~~ le vingt quatre dans le cimetière de cette parroisse. il est mort après avoir reçu le sacrement de l'extreme onction

Rouvier prestre

Gobray ptre Denans curé

L'an mil sept cent quarante cinq et le premier jour du mois